

# Foires et marchés en Vallée d'Aoste au moyen âge

## L'ENVIRONNEMENT DES FOIRES : LES BOURGS

Avant d'entrer directement dans la matière et de parler des foires et des marchés, il est convenable de tracer un encadrement du milieu où ces occasions de commerce se produisaient, c'est-à-dire les bourgs.

Une étude spécifique sur les différentes composantes qui sont à l'origine de la formation des bourgs, ainsi que sur leur fonction, a été conduite par l'historien du moyen âge Pierre Dubuis. Il analyse en particulier les bourgs du Valais : on verra comme son modèle peut s'appliquer aussi au cas du Val d'Aoste. Dubuis parle d'une "*écharpe de bourgs*", en se référant d'un côté à la série d'agglomérations distribuées le long de la vallée du Rhône et de la Val d'Ossola, de l'autre aux petites villes situées à cheval de l'Entremont et de la Vallée d'Aoste. La plupart des bourgs valaisans ont été fondés au moyen âge sur des *vici* romains préexistants (Sion, par exemple, et Agaune, où, entre la phase romaine et le développement du bourg, existe un village groupé autour d'un monastère fondé en 515); d'autres sont construits sur des hameaux ruraux antérieurs comme Monthey et Martigny, ce dernier bâti sur la *villa Martigniaci* du XII<sup>e</sup> siècle, qui avait été auparavant (IV<sup>e</sup> siècle) la *Octodurus* romaine; d'autres encore sont situés à l'intérieur des remparts d'un château, comme on le voit dans le cas de Saillon, où la construction du *castrum* en 1052 entraîne le déplacement du village à l'intérieur de son enceinte et l'abandon des anciens habitats. Il y a aussi un bourg de fondation, créé expressément pour y attirer de la population nouvelle, à Villeneuve, au bord du lac Léman : ce bourg a été fondé en 1214 par Thomas I<sup>er</sup> de Savoie sur un emplacement appelé dans l'antiquité *Pennelocus* (nom d'origine préromaine), et ensuite Compègie. Il est donc démontré qu'il existe, pour ces agglomérations, une évidente continuité urbaine.

Chez nous aussi, les bourgs de Villeneuve et de Villefranche sont des bourgs de fondation, qui datent environ des années 1273 et 1333 respectivement, dates des premières franchises accordées par leurs seigneurs; ces franchises constituaient sans doute un important facteur d'attrait, offrant aux bourgeois un sort enviable, pour des raisons que nous verrons par la suite. Au contraire, d'autres petites villes se sont développées sur des précédents hameaux ou *vici* romains (par exemple Châtillon).

Les bourgs sont généralement situés aux débouchés des vallées latérales pour



Quart, années 20. Le bourg de Villefranche

(fonds Domaine)

contrôler aisément, économiquement et politiquement, un arrière-pays qui leur fournit les marchandises, aussi bien que les cheminements qui, à travers les vallées, permettent de rejoindre les cols les reliant à d'autres pays. Les bourgs exercent la fonction de centres des seigneuries laïques ou ecclésiastiques : les paysans de leur mandement s'y rendent pour reconnaître leur tenure (terrains, maisons, moulins ou autres biens-fonds qu'ils avaient reçus en fief des seigneurs) et payer leurs redevances, ainsi que pour comparaître devant le tribunal du maître. Au Val d'Aoste, les bourgs de Bard, Châtillon, Verrès, Villefranche de Quart, Villeneuve, au fond d'un arrière-pays assez étendu, sont parfois les sièges des châtelains des Savoie, ou bien les centres juridictionnels d'autres importantes seigneuries locales.

Les bourgs qui acquièrent au moyen âge le droit de tenir une ou plusieurs foires sont surtout, chez-nous, des bourgs de route, disposés le long des voies qui relient les cols du Grand et du Petit-Saint-Bernard à la ville d'Aoste et au verrou de Bard, considéré comme la porte orientale de la Vallée d'Aoste ; ces voies sont situées sur le tracé de l'ancienne route romaine, probablement ce même tracé connu par la suite comme la *Via Francigena*, c'est-à-dire l'itinéraire suivi par les pèlerins de Rome. Le trafic commercial se développe sur ces mêmes itinéraires : trois exemples le confirment : à Morgex, chef-lieu du Val digne, l'autorité savoyarde institutionnalise en 1305 un marché hebdomadaire à tenir le jeudi "*a Petra scissa*",

c'est-à-dire de Pierre Taillée en haut. À La Salle sans doute une foire existait déjà en 1353, lorsque le comte Amédée VI autorise le déplacement des dates de la foire d'Aoste et de celle de La Salle, justement, qui se tenaient le même jour, au détriment incontestable des deux. Étroubles obtient en 1379 le droit d'avoir deux foires annuelles et un marché hebdomadaire.

Dans la basse Vallée d'Aoste les bourgs les plus fréquentés sont Bard et Donnas, tandis que Pont-Saint-Martin l'est beaucoup moins. La route des Gaules ou, pour mieux dire, les trois routes des Gaules, à savoir la voie de Bard à Aoste, la voie du *Summus Poeninus* (Grand-Saint-Bernard) et celle de *l'Alpis Graia* (Petit-Saint-Bernard), restent donc, au moyen âge aussi, les voies les plus parcourues par les marchands qui passent à travers le couloir de notre vallée dans leurs itinéraires entre les foires de Flandre et de Champagne, la plaine du Pô et les pays orientaux.

Une riche source historique qui nous aide à comprendre ce qu'était un bourg est constituée par les comptes de la châtellenie savoyarde de Bard, étudiés, entre autres, par Joseph-Gabriel Rivolin dans son mémoire de licence : ces comptes sont écrits sur des rouleaux de parchemin ou des volumes, conservés aux Archives d'État de Turin : on y trouve les comptes-rendus des châtelains, soit des fonctionnaires des Savoie, à partir de 1272, qui relatent sur les revenus et les dépenses de l'administration comtale. Les entrées comprennent les revenus perçus, soit en espèces soit en nature, pour le paiement des redevances féodales dues par les tenanciers au seigneur (cens, tributs, plaîts, laods, *leyde*, etc.), ou des péages dus par les marchands itinérants, ou par les pâtres de la plaine du Pô, qui mènent, pendant l'été, leurs troupeaux sur les alpages du comte ; on y enregistre aussi les *banna*, c'est-à-dire les amendes pour des délits de moindre gravité, les biens-fonds qui ont appartenu à des usuriers ou à des personnes décédées sans héritiers, y compris les marchands ou les voyageurs morts pendant leur passage ou leur séjour dans les bourgs. Parmi les dépenses enregistrées sur ces comptes on trouve les frais pour l'entretien des biens du seigneur et pour l'administration de la justice. En parcourant cette comptabilité nous apprenons qu'à Bard existait sans doute un marché, bien qu'on ne connaisse pas la date de son institutionnalisation de la part du comte, et cela est attesté par la mention du paiement régulier au châtelain de la *leyda salis*, un droit qui était perçu sur la vente du sel au marché ; en outre dans un de ces documents est cité le vol d'un manteau arrivé *in mercato*, au marché, justement. Dans quelques-uns des bourgs valdôtains on vend le vin : c'est un droit réservé au seigneur qui l'exerce pendant les mois de juillet (à Verrès) ou d'août (à Bard et à Villeneuve), pour se défaire de ses réserves et libérer ses tonneaux avant la nouvelle vendange. Par la gorge de Bard passent, et payent des péages, plusieurs marchands qui transportent des marchandises de valeur, notamment des draps des Flandres, des épices orientales (poivre, gingembre), des armes provenant probablement de Châtillon, où on les fabrique dès le XIV<sup>e</sup> siècle, et surtout des meules de moulins. Celles-ci sont tirées d'une carrière située dans le val-

lon de Saint-Marcel et transportées sur des chars traînés par des bœufs ou par des chevaux, par la route de l'Envers, à travers le territoire de Fénis, de la Rivière et de Pontey jusqu'au pont dit "de Ventoux" sous l'ancien château des Rives à Châtillon. Là les convois passent la Doire et continuent le long de l'ancienne route romaine jusqu'aux entrepôts d'Ivrée, bien sûr en passant par Bard. D'autres marchandises dont le passage par Bard est encore témoigné toujours par les comptes de la châtelainie sont représentés par des animaux exotiques et sauvages, notamment des singes destinés aux cours européennes, des faucons, souvent capturés même dans les alentours et envoyés, eux aussi, à quelques seigneurs (parfois chez les Savoie eux-mêmes) qui les employaient pour la chasse. Il s'agit là d'un trafic à long rayon, mais des échanges sur les moyennes et courtes distances s'effectuaient aussi : il s'agissait surtout de denrées alimentaires et de produits de l'artisanat local (tissus de chanvre, draps du pays, outils, ustensiles). Nous pouvons vraisemblablement penser qu'on trouvait aux marchés locaux les mêmes denrées ou les animaux cédés au seigneur par les paysans pour payer leurs redevances ou par les marchands passés aux postes de péage, à savoir seigle, avoine, orge, poules, brebis et agneaux, foin, œufs, fromages, chapons, châtaignes, pains, poivre, gingembre. Il était assez facile de trouver de l'argent en prêt auprès des bancs, appelés *casane*, autorisés par l'autorité comtale et d'habitude gérés par des gens originaires d'Asti, en Piémont, spécialisés dans ce genre d'activité. Le commerce dans les bourgs entraînait, à son tour, le développement d'autres activités artisanales, qui favorisaient, elles aussi, la circulation de l'argent : on trouve des boutiques avec leurs fenêtres s'ouvrant sur le chemin, par lesquelles on vend le pain (d'où le devoir de payer l'impôt dit "*fenestragium*"), des artisans tels que les *cerdones* (les cordonniers), les forgerons, les savonniers, les tanneurs, les maréchals-ferrants, et des commerçants, surtout des cantiniers. En plus, les bourgs accueillent presque toujours un, voire deux hospices, qui doivent être à même d'offrir un lit, un repas et du feu aux voyageurs, et qui sont le plus souvent entretenus grâce à des donations reçues par des bienfaiteurs. De cette condition privilégiée étaient bien conscients les bourgeois qui en profitaient parfois au-delà du licite, surtout à l'occasion d'événements exceptionnels, tels que le jubilé de 1300. À cette occasion-là la communauté de Bourg-Saint-Pierre dut payer une amende pour avoir vendu des denrées aux pèlerins à un prix plus haut qu'aux autres acheteurs et, pour la même raison, furent sanctionnés aussi deux habitants d'Orsières. En 1350, toujours à l'occasion d'un jubilé, plusieurs commerçants de ces deux bourgs furent encore frappés de *banna* pour avoir employé de fausses mesures lors de leurs marchandages avec les "*romipètes*" (pèlerins). La situation économique des bourgs devait donc, en général, être florissante, par rapport aux pays des alentours et constituait souvent un fort attrait pour nombre de personnes qui s'y transféraient des pays voisins, mais aussi de beaucoup plus loin, ce qui provoquait la coexistence de personnes d'origine très hétérogène.

## LES FOIRES ET LES MARCHÉS

Les foires se tenaient dans plusieurs pays, surtout dans les bourgs situés aux débouchés des vallées, l'une au printemps et l'autre, beaucoup plus importante, après la Saint-Michel, jour traditionnellement consacré à la *désarpa*. C'était la bonne occasion pour vendre le bétail et les fromages produits pendant l'été dans les hauts alpages. À Châtillon la foire d'automne était fixée le 4 octobre, à Chambave très anciennement il y avait une foire le jour du patron (saint-Laurent, le 10 août), mais à partir de 1378 on tenait deux foires, la première desquelles se déroulait le 25 mai et la deuxième le 26 octobre ; à Valtournenche la foire d'automne tombait le 9 septembre, à Morgex elle se déroulait du 10 au 13 octobre, et dans les trois jours suivants c'était le tour de celle de Villeneuve. On ne compte pas le nombre des marchés qui naquirent au cours des siècles. La manière pour en obtenir l'autorisation était la suivante : les habitants d'un pays payaient une somme d'argent au comte, qui, en échange, leur octroyait le droit de tenir le marché : c'est, par exemple, le cas de Cogné qui obtint ce droit en 1725, moyennant le paiement de 300 livres. Les foires et les marchés étaient réglés, au moins dès le bas moyen âge, par des normes établies dans les franchises. Les paysans se rendaient aux bourgs pour leurs commerces pendant les jours de foire, surtout et premièrement parce qu'ils y étaient contraints par les franchises elles-mêmes : c'est le cas de Villefranche, par exemple, où chaque famille devait envoyer aux deux foires annuelles un représentant, qui était obligé d'y rester pour toute la durée de la manifestation. En plus, il était défendu de vendre en dehors des foires et des marchés autorisés par le seigneur toutes ces marchandises qui y pouvaient être aisément transportées. Mais les foires offraient aussi des avantages : les poids et les mesures étaient contrôlés et marqués par le seigneur ou par ses fonctionnaires et les prix étaient de même réglementés, de façon qu'on était protégés, au moins dans une certaine mesure, des dolz. Tout de même il arrive de trouver parfois, dans les comptes des châtelainies, des citations d'amendes payées par quelques marchands accusés d'avoir employé des mesures pour le vin fendues, des aunes trop courtes ou cassées au bout, des poids mal étalonnés, des mesures dépourvues de la marque du comte.

En plus, pour toute la durée des foires était généralement assurée aussi la protection du seigneur par le moyen des ses hommes armés ; dans certains cas, le maître avait la sympathique coutume de marquer le début des contractations en offrant un bon repas aux marchands. Le commencement de la foire était en tout cas annoncé d'une façon bien évidente, à Aoste *par voie de cries et par le son du tambourin par les carrefours de la Cité*. Ceux qui participaient à la foire étaient aussi garantis contre toute arrestation, ce qui avait été établi par les lettres patentes du 29 octobre 1461, où l'on affirme que personne ne pouvait être emprisonnée pour n'importe quelle raison les jours dans lesquels se déroulaient le marché ou la foire, du lever au coucher du soleil.



Aoste, début du XX<sup>e</sup> siècle. Le marché hebdomadaire sur la place Charles-Albert

(fonds Brocherel-Broggi)

Dans le même document le duc autorisait aussi le déplacement du marché hebdomadaire d'Aoste, du lundi au mardi, pour permettre aux paysans qui habitaient assez loin de la ville de fêter convenablement le dimanche dans leurs hameaux et de se rendre ensuite au marché sans trop de hâte.

Au cours des siècles les seigneurs se soucièrent aussi d'établir des règles qui auraient dû permettre le déroulement ordonné des foires et des marchés. À ce propos, nous savons par exemple que les commerçants devaient s'abstenir à un itinéraire établi, à l'intérieur de la ville, au moins dès 1380, et qu'il y avait des règles pour le pesage des marchandises, pour la nomination des exacteurs, pour la qualité et l'hygiène de certaines denrées. La valeur des monnaies aussi devait être la même pour les marchands des deux côtés des Alpes. Toutes ces règles, de même que les mesures de sauvegarde pour les participants aux foires, étaient justifiées par le fait que les seigneurs avaient le plus grand intérêt à ce que les foires se déroulent de la façon la plus tranquille et qu'elles soient, par conséquent, très fréquentées ; en fait, à cette occasion, ils percevaient des impôts particuliers, tels que les *leyde* (on sait que la *leyda salis*, l'impôt sur le sel, était payée d'abord moyennant un pourcentage de sel sur toute la vente et ensuite en argent), et les *vende*, des impôts sur les marchandises, dont étaient normalement exemptés les bourgeois.

Un autre revenu lié aux foires était constitué par les langues des bovins tués, qui devaient également être consignées au comte (notamment à Villeneuve et à Bard).

L'autorisation à construire une halle à Aoste, octroyée aux bourgeois de la ville dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, peut aussi bien être interprétée comme un autre élément d'encouragement, bien sûr intéressé, de la part du duc vis-à-vis de ces importantes occasions d'échanges.

## LA FOIRE DE SAINT-OURS

Une foire tout à fait particulière est celle de Saint-Ours, qu'on a la coutume de faire remonter à l'an mille, date sur laquelle il n'y a pourtant aucune certitude. Nous savons tout de même qu'au moins dès le XIII<sup>e</sup> siècle les paysans fréquentaient cette foire qui se tenait à Aoste à la fin de janvier, en correspondance avec le début des travaux du printemps, saison assez précoce dans les siècles du bas moyen âge, à cause du climat beaucoup plus doux qu'à présent.

La première mention certaine de la foire de Saint-Ours date de 1243, selon François-Gabriel Frutaz : il s'agirait de la concession du comte Amédée IV d'une



Aoste, 31 janvier 1920. Foire de Saint-Ours : exposition de jouets et d'objets divers

(fonds Brocherel-Broggi)

foire, qui devait se dérouler dans la ville d'Aoste, le 31 janvier du matin au coucher du soleil, *a foro granario Trinitatis usque ad pontelliam de Bovarnerio*, c'est-à-dire de la Porta Pretoria jusqu'à la ponteille Bovarnier (l'actuel carrefour entre la rue Saint-Ours et la rue Saint-Anselme) : ici arrivaient les marchands provenant de l'est à travers la porte dite Chaffa, ancienne tourelle en bois qui enjambait la rue Saint-Anselme, et où l'on devait ordinairement payer un péage, duquel toutefois étaient exemptées les marchandises destinées à la foire de Saint-Ours, qui consistaient surtout en des outils pour les imminents travaux de la campagne.

Dans un document encore plus ancien, daté de 1206, on parle de l'espace compris entre les arcades de la Porta Pretoria comme du *forum nundinarum Trinitatis*, mais il n'est absolument pas sûr que ces *nundine* se rapportent à la foire de Saint-Ours. Le registre des rentes de l'Évêché remontant à 1305 et publié par Joseph-Auguste Duc en 1897 atteste le paiement d'un tiers des impôts perçus sur les revenus de la foire à l'évêque, tandis que les autres deux tiers revenaient au comte. En plus les chanoines de Saint-Ours avaient l'habitude de distribuer des chaussures aux pauvres à l'occasion de la fête du saint, le jour successif à la foire : cela est prouvé aussi bien par les gravures d'un chapiteau du cloître de Saint-Ours (XII<sup>e</sup> siècle) que par le testament de Jacques d'Avise (1327) moyennant lequel ce dernier destinait un legs au prieur de Saint-Ours pour soutenir cette louable coutume. Cela permet de supposer un lien entre la foire et l'activité de l'Hospice de Saint-Ours, lequel aurait encouragé cette initiative, en sus de ses devoirs de charité, aussi pour faire face à ses propres besoins. Si cette hypothèse s'avérait exacte, on pourrait vraisemblablement situer la date approximative de la naissance de la foire à la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, moment où se réalise la réorganisation du chapitre de Saint-Ours sous la règle de Saint-Augustin et où se vérifie aussi une intensification du trafic commercial à travers notre vallée, lié à l'essor des foires de Champagne et des Flandres, ainsi qu'une augmentation du nombre des pèlerins qui se rendaient à Rome en parcourant la fameuse *Via Francigena*. La foire de Saint-Ours et les autres foires, du moins les plus importantes, constituaient aussi une occasion de rencontre entre des gens venant de très loin : il paraît, par exemple, que la foire de Chambave ait été fréquentée par des marchands qui venaient, outre que des vallées voisines (Valtournenche, Vallée du Lys, Valpelline), du Milanais, du Canavais, ainsi que de la France et de la Suisse.

## **LES ITINÉRAIRES DES MARCHANDS ET LES FOIRES MINEURES DANS LES VALLÉES**

L'itinéraire principal des marchands, celui qui passe par le col du Grand-Saint-Bernard, est richement attesté par les comptes rendus des péages en deçà et au-delà des Alpes. À Sembrancher se dirigeaient aux siècles XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> les *mer-*

*catores Lombardia et Pedemoncii* pour acheter le bétail, pour lequel on payait le péage, quelques jours après, à Saint-Rhémy. Sur le même parcours les marchands de la plaine du Pô ou de Bielle commerçaient des draps (*pannus, pannus niger*). D'autres marchandises, des objets en fer, du cuir, des couteaux, des noix, des grains, du sel et du vin, passaient soit par Sembrancher soit par Saint-Rhémy.

Les marchands continuaient ensuite leur voyage à travers la vallée jusqu'à rejoindre le Piémont, en traversant tous les bourgs, où ils pouvaient toujours trouver un repas et un abri dans les tavernes surgies au cours du moyen âge.

Tout de même d'autres itinéraires commerciaux secondaires se sont développés, le long desquels naissaient parfois des foires non moins fréquentées que les plus connues : c'est le cas, par exemple, de la foire du bétail de Prarayer, au bout de la Valpelline, où accouraient les marchands suisses, qui y parvenaient de la val d'Hérens à travers le col Collon, ou bien de la foire de Thora, hameau mythisé (sur lequel se sont diffusées plusieurs légendes), situé sur la colline de Sarre, jusqu'en 1564, année où il fut détruit par l'écroulement de la becca France : on rapporte, dans certains ouvrages historiques, que la foire de Thora était fréquentée de gens provenant des deux côtés des Alpes, grâce à sa position sur la route qui reliait le Valdigne à la Suisse à travers le col Fenêtre de Fallère et la combe de Flassin (et ensuite, naturellement à travers le Grand-Saint-Bernard). À ce propos, il faut dire que la manière de voyager autrefois et les raisons du choix d'un itinéraire plutôt que d'un autre étaient bien différentes par rapport à celles de nos jours. Puisqu'on marchait à pied ou sur des mulets ou des chevaux, on préférait généralement le chemin le plus court, bien qu'il soit parfois plus rapide et fatigant. En outre on cherchait à éviter les plaines sujettes aux débordements des fleuves et les pentes trop escarpées, où l'on pouvait perdre facilement les précieuses montures avec leurs charges. On passait donc plus facilement à travers les cols, bien sûr lorsque le climat le permettait, plutôt que dans les gorges qui connectaient les pays d'en haut avec le fond des vallées. C'est pour ces raisons, par exemple, que les Cogneins se rendaient à la foire de Cuorné dans le Canavais, où ils avaient une place réservée, en passant par les cols de la Nouva et du Rancio, vers la Val Soana. La même chose se vérifiait aussi pour les habitants de Champorcher qui, jusqu'à la première moitié de notre siècle, fréquentaient le marché de Verrès en montant du hameau de Rosier au col Fenêtre sur Issogne, ou bien encore pour les habitants d'Ayas et de Gressoney qui se rendaient à la foire de Chambave en traversant deux, voire trois vallées ainsi que toute une série de cols (Bettaforca ou Ranzola, Joux ou Tscore et Saint-Pantaléon).

Le commerce à court et moyen rayon, même aux siècles suivants, se développa sur ces itinéraires de haute montagne que nous connaissons déjà dès le moyen âge. Un exemple très connu de ce type d'échanges est celui du commerce du vin valdôtain vers le Valais par le col du Théodule, à côté du Cervin, anciennement

appelé *Mons Sylvius* ou Mont Servin (le terme “mont” dans le passé indiquait très souvent les cols et non pas les sommets), aujourd’hui submergé par la glace, mais traversé, dans les siècles du moyen âge, d’un chemin pavé, par lequel passaient de longues caravanes de mulets transportant, semble-t-il, auprès des cours savoyardes au-delà des Alpes, de grandes quantités de “*muscatellum*” de Chambave, fort apprécié par nos anciens souverains.

Plus tard, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, un florissant commerce de bétail se déroulait par les cols situés à cheval des vallées occidentales du Val d’Aoste (Valgrisenche, Rhêmes, Valsavarenche) et les vallées de la Tarantaise.

## LE COMMERCE AMBULANT

Si les hommes ne vont pas au marché, c’est le marché ou, pour mieux dire, les marchands qui vont chez les hommes : en effet, dans les siècles passés, les marchands qui se déplaçaient dans les vallées latérales étaient assez nombreux : c’étaient les colporteurs originaires des vallées du Lys et de l’Evançon, vallées appelées pour cette raison *Kramertal*, c’est-à-dire “vallée des marchands” (à ce sujet il y a une vaste littérature et surtout, depuis quelques années, une dispute entre les savants sur l’attribution de ce terme à une vallée ou à l’autre). Une grande partie de ces colporteurs, souvent d’ethnie walser, émigraient dans les pays au-delà des Alpes, surtout dans les pays de langue allemande, poussés à cela, dès le XV<sup>e</sup> siècle, par une consistante croissance démographique et par la



Un colporteur dans les années 10  
(fonds Bionaz)

conséquente crise d'alimentation hivernale. Dans ces pays, plusieurs d'entre eux ont fini par la suite par s'établir en fondant de véritables colonies. Dans les siècles suivants, le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> surtout, ce courant commercial se distribua aussi dans les régions françaises voisines, notamment la Savoie. Ces colporteurs vendaient des étoffes, des laines, des épices, des bijoux, des cristaux et des quincailleries dont ils se fournissaient en grande partie chez les grands marchands valaisans et allemands ou chez des compagnies de commerce. Nous savons que les Gressonnards pratiquaient le commerce des velours de Constance et des toiles de Lindau. Très souvent ces marchands, en revenant à leurs hameaux d'origine, portaient avec eux quelques-unes de ces marchandises pour les vendre aussi sur nos marchés : c'est le cas des colporteurs de Chamois qui amenaient des bonnets de laine et des chapeaux emportés de Coire à la foire de Saint-Ours. D'autres marchands provenant des vallées piémontaises limitrophes de nos vallées, comme c'est le cas des marchands de Valsoana au XVII<sup>e</sup> siècle, étaient spécialisés dans un commerce, celui-ci bien plus pauvre que celui qui se déroulait dans les pays allemands, de toiles de chanvre et de draps qu'ils achetaient auprès des petits ateliers de tissage de Champorcher et qu'ils vendaient par la suite dans leurs vallées. Les Cogneins, comme nous informe Mgr Duc, *à l'esprit entreprenant, se livraient à un commerce étendu. Ils avaient des relations même dans le diocèse de Chambéry.* En 1323, l'évêque Arduce de Pont-Saint-Martin, suite à des différends survenus entre les commerçants de Cogné et les habitants de Châteauneuf en Tarentaise, prit la défense des premiers. Le 30 novembre de la même année fut enfin prononcée une sentence arbitrale par laquelle les Cogneins obtinrent la pleine liberté de passer par Châteauneuf avec leurs marchandises, sous peine de 100 florins pour quiconque les aurait molestés.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle plusieurs marchands savoyards parcouraient habituellement les chemins de notre vallée en guise de colporteurs, faute de marchands locaux. C'est un phénomène remarqué par le vibailli Peyrani et par l'avocat fiscal du Duché Pierre-Joseph Flandin, dans un mémoire rédigé en 1759, où on lit : *« On ne peut pas dire qu'il y ait un commerce florissant en ce Duché et on ne doit non plus avancer, comme quelques-uns se ravissent de le débiter, qu'il n'y ait point de commerce ; le peu qu'on y en fait s'augmenterait encore, ou tout au moins seroit pour la plus grande partie à l'avantage uniquement des particuliers originaires du Pays, si ceux-ci se rendoient plus industriels et fussent moins indolents. Ce défaut d'industrie et cette marque d'indolence attire en ce Pays des marchands et négociants étrangers, notamment savoyards qui profitent du peu d'attention, activité et habileté des valdostains. La plus considérable branche du commerce que les habitants du Duché font est la vente du fromage, beurre, suif, huiles et grumeaux de noix amandes, poix noire, térébentine, écorces d'arbres pour les tanneries et teintures et la vente de vaches, genisses, veaux, chevaux, mulets et poulains, le tout quoi passe en la province d'Ivrée et successivement dans les autres provinces du*

*Piémont. (...) Il y a rière le Duché d'Aoste quelques marchands, partie desquels savoyards qui vendent des draps fins et des communs, des serges, ratines, toiles étoffes en soye, bas de soye et de laine et des merceries et quincailleries dont les habitants ont besoin, ny aiant en ce Pays aucune manufacture, sauf celles des draps en serges grossières à Champorcher et dans quelques autres paroisses, qui servent à l'habillement des paysans ».*

Quant aux mulets et aux ânes, animaux précieux pour l'agriculture, les éleveurs savoyards les portaient aux foires de Rhêmes, Valgrisenche et La Thuile, où les commerçants locaux les achetaient en automne pour les revendre à Aoste à la foire de printemps. On sait aussi qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle il y avait un discret commerce de peaux et de cuirs du Val d'Aoste vers le Valais et le Piémont. Un autre type d'exportation qui connut son essor dans le même siècle concerne le minéral de fer et le charbon de bois. Mais ce commerce, qui se développa, le deuxième surtout, au grand détriment des forêts valdôtaines, fut enfin arrêté par une série de lois et édits émanés dans la deuxième moitié du siècle, pour mettre fin à l'épuisement des ressources naturelles et des moyens les plus efficaces de protection des côtes de nos montagnes des avalanches et des éboulements.

**Fausta Baudin**